



Midi-Pyrénées

Dispositif d'accompagnement A21 Scolaires : Oui

Nom du dispositif : « Projets d'avenir »

Date de lancement : Deux expérimentations sur 2003-2006 puis 2006-2008 puis intégration d'une rubrique Agenda 21 dans le cadre des « projets d'avenir » en 2009

Format d'accompagnement : appel à projet annuel / soutien sur 3 ans avec un financement à hauteur de 60% du projet dans la limite de 6 000€ / Accompagnement par l'ARPE (outils + conseils sur l'équivalent de 5 journées pendant 3 ans)

Nombre d'établissements concernés : pour les lycées d'enseignement général retenus par l'appel à projet régional 2009-2010 : 19 lycées, 2010-2011 : 16 lycées, 2011-2012 : 9 lycées, 2012-2013 : 6 lycées sur un total de 150 lycées / pour les lycées agricoles : environ 20

Processus de reconnaissance : Non

Naissance et fonctionnement général du dispositif

Avant 2009, deux expérimentations ont été mises en place par l'[ARPE](#) Midi-Pyrénées, chacune sur trois ans.

La première concernait le lycée agricole de Pamiers pour la période 2003-2006 et visait à monter des actions d'EDD avec l'aide de l'ARPE Midi-Pyrénées (Agence de développement durable).

La seconde concernait trois lycées (de Pamiers, Toulouse et Albi) de filières différentes (professionnelle, agricole et générale) sur la période 2006-2008. Cette deuxième expérimentation se déclinait en trois étapes distinctes. La première année consistait à élaborer l'outil méthodologique « actions éco-responsables au lycée » en partant d'actions pilotes. L'année suivante, un comité de pilotage intégrant l'ensemble des acteurs du lycée était mis en place avec un souci de gouvernance collective et un projet a été présenté aux équipes de direction des trois lycées. La dernière année, l'outil « web Agenda 21 scolaire » a été créé. Entre temps, le lycée d'enseignement professionnel a abandonné la démarche, ayant été remplacé par un lycée d'enseignement professionnel horticole (Tarbes). Les participants étaient donc : les lycées Roland Garros à Toulouse, Bellevue à Albi, le lycée agricole de Pamiers et le lycée professionnel horticole Adriana de Tarbes.

Les outils « Agenda 21 scolaire » (avec tableaux de bord, formulaires d'enquêtes...) et « actions éco-responsables », issus de ces expérimentations, sont disponibles sur le site de l'ARPE et ont été diffusés à chaque lycée de la région (pour se connecter).

Modalités d'accompagnement

En appui au développement des actions d'EDD dans les établissements, la **Région Midi-Pyrénées** soutient les projets d'Agenda 21 dans les lycées et les CFA de la région par le biais d'un appel à projets annuel (dit appel « projets d'avenir ») qui favorise l'utilisation des outils Web et l'accompagnement par des associations d'éducation à l'environnement pour les communautés éducatives souhaitant s'engager. Concernant l'enseignement agricole, l'autorité académique du **DRAAF** a fait de la mise en place d'Agenda 21 scolaires dans ses établissements une priorité inscrite au PREA (Projet régional de l'enseignement agricole). Suite à une première expérimentation conduite en partenariat avec l'**ARPE** au lycée agricole de Pamiers, 20 autres établissements ont amorcé une démarche d'Agenda 21 en utilisant les outils web « actions éco-responsables » et « Agenda 21 scolaire » réalisés par l'ARPE.

Un dispositif financier a été mis en place pour permettre les accompagnements d'Agenda 21 scolaire par des associations d'EDD. 2 000 euros par association sont versés pour 10 demi-journées d'accompagnement (avec bilan) par année scolaire. Un lycée peut percevoir jusqu'à 6 000 euros (4 000 euros pouvant donc être directement utilisé par l'établissement pour mettre en place des actions).

Les associations accompagnatrices ont suivi une formation nationale (réseau Ecole et Nature, réseau Ecorce) et répercuté cette formation dans la région grâce au PASS DD, une structure née à l'initiative du GRAINE).

En 2010, à l'initiative de l'ARPE, un stagiaire a réalisé une enquête dans les lycées en agenda 21 qui a révélé le besoin d'échanges entre les acteurs pour capitaliser les ressources, témoigner des expériences réussies, valoriser les équipes, maintenir le dynamisme entre partenaires et faire évoluer le dispositif régional. Un bilan a également permis de déceler les difficultés rencontrées par les établissements lors de l'accompagnement, le manque de moyens humains et de temps consacré aux démarches reconnu comme étant des freins majeurs.

Outils et formations proposées

Au-delà de plusieurs rencontres entre acteurs de lycées, l'ARPE propose son soutien technique lorsqu'un établissement lui demande un appui méthodologique (participation aux comités de pilotage d'établissements, conseils en réunions, informations méthodologiques, présentation d'outils pédagogiques, lien avec les réseaux de partenaires, etc.).

L'Education nationale, par le biais d'un groupe académique composé de professeurs et de responsables d'établissements du second degré, propose quant à elle depuis 2004 des formations sur l'EDD correspondant à des projets d'équipe. L'Académie de Toulouse met donc à disposition des établissements scolaires une équipe pluridisciplinaire de formateurs en EDD de l'IUFM. En 2007-2008, sept collèges et cinq lycées en ont bénéficié, dont les trois lycées suivis par l'ARPE.

Les outils « Agenda 21 scolaire » (avec tableaux de bord, formulaires d'enquêtes...) et « actions éco-responsables » sont disponibles sur le site de l'ARPE.

Mise en réseau et communication

A l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, une rencontre entre lycéens et apprentis a lieu tous les deux ans au Zénith de Toulouse : les communautés présentent leurs projets et rencontrent les autres communautés de lycées pour échanger.

L'animation des établissements agricoles impliqués dans les Agenda 21 entre 2007 et 2011 et dont l'ARPE a été partenaire, n'a pas été reconduite.

Un partenariat entre collectivités s'est constitué en 2010 au sein de la [plateforme régionale « Territoires et développement durable »](#) (DREAL Midi-Pyrénées, ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne, ARPE Midi-Pyrénées et la Région). Il s'agissait d'identifier les collectivités engagées dans des actions EDD et de réfléchir à l'intégration de ces actions dans les Agenda 21 locaux. Un groupe de travail composé de six collectivités d'échelons différents a été créé, et un [guide de recommandations « l'EDD dans les territoires »](#) est consultable sur le [site Internet](#) de la plateforme Territoires durables.

La mise en œuvre des démarches est aussi favorisée par un partenariat actif des représentants institutionnels et associatifs réunis au sein du [CREEMP](#) (Comité régional d'éducation à l'environnement en Midi-Pyrénées), depuis plus de 10 ans. Il appuie le dispositif de formation de l'ARPE en proposant des formations partenariales de deux jours sur la coopération et les pratiques d'outils coopératifs pour faire émerger des projets locaux appuyés sur des partenariats. Il s'agit de journées de rencontre entre les personnes des collectivités, des lycées et des associations travaillant pour les Agenda 21 scolaires.

Contact

Catie Naude, chef de projet éducation et développement durable – Arpe Midi-Pyrénées
Courriel : naude.c@arpe-mip.com

Partenaires du dispositif



MAJ : 2012 -2013

